

Bilan financier 2022

Les Manivelles Besançon

Janvier 2022 - Décembre 2022

En 2022, l'association a connu de nombreuses évolutions : séparation avec l'atelier historique de la Bouloie, déménagement dans la rue Battant, nouvelle identité à créer autour du nouveau nom de l'association (« Les Manivelles ») et nouveau lieu à investir... Ces évolutions sont le fruit d'importantes réflexions et traduisent le désir de l'association d'évoluer tout en gardant son esprit et ses valeurs. Ainsi, les nombreux bénévoles font toujours vivre l'association en s'investissant dans les permanences d'autoréparation, les apéros-bricolage mais aussi dans la gestion administrative et les diverses réunions ou événements.

Les changements de l'année écoulée sont bien visibles dans le bilan financier de l'association et se traduisent par une augmentation de certaines charges (3 mois de loyers en double, les frais d'aménagement du nouveau local par exemple), la diminution de certaines rentrées d'argent (vente de vélo en baisse, en lien avec le déménagement) mais aussi l'augmentation de certaines ressources (les adhésions ont augmentées, en lien avec l'inauguration qui a permis à de nombreux membres de réactualiser celles-ci).

Les activités de vélo-école et les ateliers mobiles ont poursuivi leur progression avec un accroissement des prestations de plus de 1200€ par rapport à 2020-2021 (de 4900€ à 6130€)

Ces prestations sont toujours d'actualité et devraient même progresser avec la signature prochaine d'un marché avec le service Mobilités de GBM pour 2023.

Par ailleurs, le passage à un bilan comptable calé sur l'année civile et non plus sur l'année scolaire comme précédemment, rend la comparaison du bilan financier avec les années précédentes plus difficile (précédent exercice de 6 mois). Notons également que les activités de l'association sont toujours liées au rythme des saisons et aux besoins des cyclistes bisontin.e.s, qui évoluent au cours de l'année.

La part des subventions est encore importante mais notons qu'une des subventions importantes de l'association, le FSDIE (Fond de Solidarité pour le Développement des Initiatives Étudiantes) ne sera plus d'actualité à partir de 2023. Celle-ci apparaît dans le présent bilan financier au titre de 2022 (16 000 euros). Il est à noter qu'une subvention

importante a été obtenue en 2022 pour l'aménagement du 37 rue Battant mais n'a pas encore été versée, ce qui compte fortement dans le déséquilibre financier que nous allons vous présenter.

L'association garde la volonté de maintenir des prix raisonnables et inclusifs. Le besoin d'actualiser les prix (vélos et pièces) s'est ainsi traduit pas la mise en place de nouveaux tarifs en janvier 2023 construits avec des fourchettes de prix (prix mini/prix maxi). Ceci n'a pas d'impact sur le présent bilan qui se clôture en décembre mais devrait donner ses fruits à l'avenir.

Les défis qui se présentent pour les années à venir seront donc de réussir la transition Vélocampus/Les Manivelles en consolidant notre autonomie financière tout en restant accessibles au plus grand nombre. Les nouvelles prestations que nous proposons doivent, à terme, nous aider à compenser le manque à gagner que constituera la perte du FSDIE.

Le bilan financier suivant a été réalisé sur l'exercice allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est séparé très classiquement en deux parties consacrées respectivement aux dépenses et aux recettes.

Le dernier bilan financier présenté s'étendait sur 5 mois (août à décembre 2021). Pour plus de clarté, nous avons choisi de comparer les chiffres de l'année 2022 avec ceux du bilan 2020-2021 (en italique et entre parenthèses dans la suite du bilan), une comparaison avec les chiffres d'août à décembre 2021 n'ayant que peu d'intérêt.

Dépenses

Sur l'exercice 2022, nous avons enregistré un total de **67 165 € (44 806 €)** de dépenses. Ces dépenses sont séparées en plusieurs catégories.

Dépenses liées aux ateliers

Ces dépenses couvrent le loyer, l'électricité et les assurances du 34 rue d'Arènes jusqu'en août, ainsi que le loyer du 37 rue Battant, l'électricité et les assurances à partir de juin. Nous avons donc dû payer les charges des 2 locaux en même temps durant 3 mois. Le loyer et les fluides de l'atelier de la Bouloie sont pris en charge par le CROUS.

Loyer de l'atelier 34 rue d'Arènes + 37 rue Battant + caution : **12 533 € (8 039 €)**

Le loyer du 37 rue Battant est quasiment équivalent à celui du 34 rue d'Arènes pour les 3 premières années.

Le surcoût des charges locatives de **4 500 €** s'explique par :

- le paiement de 3 loyers en double (juin, juillet et août) soit 2250 € et de la taxe foncière de 572 € pour le 34 rue d'Arènes - soit un total de **2 822 €**
- la caution versée à Aktya pour le 37 rue Battant - **1 500 €**
- le loyer de Battant est supérieur de 77 € à celui d'Arènes¹, soit **308 €** de loyer en plus par rapport aux mêmes mois de l'année précédente.

Soit 4 630 € desquels il faut soustraire 130 € de régularisation de charges (Arènes), soit 4 500 €.

Il faut déduire de ce surcoût la caution récupérée du 34 rue d'Arènes, soit **1 719 €** de produit.

Soit au total un surcoût réel de **2 781 €** par rapport à l'année 2020-2021

Assurances couvrant les locaux et les activités de l'association : **1 508 € (1 234 €)**

Énergie : **2 003 € (1 234 €)**.¹

¹ Jusqu'à 2021 le loyer de l'atelier d'Arènes était de 741 € par mois. Au passage de SAEIMB à Loge GBM en juillet 2021, ce loyer est passé à 673 €. Nous avons anticipé le budget prévisionnel de Battant, et donc basé notre négociation avec Aktya, sur un loyer à environ 750 € par mois.

L'atelier rue d'Arènes comme celui rue Battant sont chauffés via des convecteurs électriques. Ce sont des lieux difficilement chauffables, et l'énergie électrique est très chère, avec une hausse particulièrement importante connue à partir de 2022. Ces postes de dépenses sont importants et font l'objet d'un suivi tout particulier. On observe également une augmentation de 300 € des charges d'assurance.

Dépenses liées à l'activité de mécanique :

Cette catégorie comprend l'outillage, les consommables, marchandises (matériel neuf que nous revendons : cadenas, lumières, pièces neuves etc.).

Consommables (Huiles, graisse, WD40) : **173 € (141 €)**

Outillage : **1 346 € (867 €)**

⇒ En détails : Battant : 1 050 € ; Arènes : 198 € ; Bouloie : 77 € ; atelier mobile 20 €

Marchandises : **3 179 € (1 318 €)**

⇒ En détails : Battant : 2 660 € ; Bouloie : 519 €

Des dépenses importantes en outillage ont été réalisées cette année afin d'équiper l'atelier du 37 rue Battant. Une partie des coûts de cet outillage sera compensée par une subvention de la Région qui sera versée courant 2023.

Un montant important de marchandises a également été acheté en 2022 en prévision de l'augmentation de la fréquentation à prévoir à l'atelier Battant. Il faut bien prendre en compte que ces marchandises sont destinées à être revendues et sont ainsi équilibrées dans les produits.

Dépenses liées à la vie de l'atelier et aux tâches administratives

Petit équipement : **306 € (60 €)** en forte progression du fait de l'équipement (**95 €**) d'un local plus grand, avec divers espaces et en particulier la cuisine qui est devenue un vrai espace collectif, le matériel de nettoyage qui a dû être dédoublé, la reproduction de nombreuses clefs (**134 €**), l'achat d'une nouvelle batterie pour le cargo blaster (**30 €**), l'achat de petit matériel (**36 €**) pour équiper le vélo smoothie (presta vendue 200 € au CROUS).

Ameublement : **152 €**

⇒ En détails : Battant : **132 €** ; Arènes : **20 €**

Fournitures administratives **763 €** :

⇒ dont **530 €** d'ordinateurs et périphériques

⇒ **100 €** d'impressions

⇒ **133 €** de fournitures diverses

Publicité: **374 €**

⇒ Impression de flyers : **42 €** et d'autocollants : **332 €**

Le poste « Réceptions » couvre les dépenses alimentaires liées à des événements conviviaux, des formations, des conférences, des réunions etc. Cette année ce poste est plus élevé que précédemment du fait principalement des dépenses liées à l'Inauguration de l'atelier, du fait qu'on ait tenu deux AG, et des temps conviviaux qui ont accompagné les travaux.

Réceptions : **1 143 € (791 €)**

Dont :

- **150 € pour 2 AG**
- **53 € pour le séminaire**
- **450 € pour l'inauguration**
- **113 € pour un gros week-end de travaux en juin**
- soit environ **380 €** sur l'année de thé et café du quotidien, de gâteaux ou autres ingrédients pour les goûters brico.

Frais postaux, internet et téléphonie : **961 € (685 €)**

⇒ *accroissement car **250 €** de frais de serveur en plus du fait d'un retard d'une année de paiement*

⇒ **25 €** de recommandés à la Préfecture (4 envois)

Adhésions à des associations partenaires **497 € (605 €)**

⇒ En détails : adhésion à l'Heureux Cyclage : **235 €** + don de **202 € (435 €)** ; adhésion à SCOPS : **10 €** ; adhésion à la Pive : **50 €**.

Le salariat

Cette partie représente 56% des dépenses totales. Nous y intégrons les salaires bruts (31 600 €), ainsi que la prestation de notre gestionnaire de paye, des formations ainsi que diverses cotisations.

Le poste de dépense des salaires est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, notamment à cause d'une prime de fin d'année de 2 000 € par salarié accordée par le CA.

Gestionnaire de paye : **429 € (594 €)**

Salaires et appointements bruts : **31 589 € (25 000 €)**

Cotisations diverses : **995 €**

Médecine du travail : **220 €**

Cotisation pour la formations professionnelle : **298 €**

Dépenses d'aménagement et d'équipement de l'atelier Battant

L'aménagement de l'atelier Battant a induit des dépenses couvertes par la subvention obtenue (mais non versée) de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Festival des Solutions écologiques. Certaines de ces dépenses sont incluses dans les achats d'outillage déjà mentionnés, et **2 817 €** ont été dépensés pour :

- ⇒ recouvrir le sol de l'atelier de lino et repeindre certaines surfaces
- ⇒ fabriquer des rangements divers
- ⇒ acheter un déshumidificateur pour la cave
- ⇒ acheter de la quincaillerie et du petit outillage de bricolage non lié à la mécanique vélo
- ⇒ installer de l'éclairage additionnel et un lavabo pour les mains sales
- ⇒ adapter et améliorer l'affichage

Recettes

Sur l'exercice 2022, nous enregistrons **56 193 € (51 000 €)** de recettes dont **22 000 € (26 400 €)** de subventions d'exploitation reçues, et **4307€** de subventions à recevoir.

Subventions

Les subventions représentent ici **47%** des produits de l'association.

Depuis 2019, la subvention **FSDIE** de l'université représente la majorité du poste subventions, soit **28 %** des produits totaux. Cette subvention disparaît à partir de 2023, d'où une vigilance particulière sur la recherche de nouveaux financements.

Total des subventions perçues en 2022 : **22 000 €** soit -4 400 € par rapport à l'année 2020-2021 qui était particulièrement fructueuse en terme d'aides. Le détail pour cette année :

FSDIE : 16 000 €

Subvention de GBM et de la Région pour l'essaimage de l'atelier de Planoise: **2 000 €**

Subvention de fonctionnement du département : **4 000 €**

Une subvention très attendue de 5 000€ du CCAS pour l'activité vélo-école a été annulée contre toute attente.

La subvention à recevoir de la Région BFC pour l'aménagement de l'atelier couvrira sur cet exercice **3867€** d'investissement (1050€ d'outillage et 2817€ d'aménagement) et **500€** de fonctionnement pour l'inauguration de l'atelier Battant.

Adhésions

Les recettes liées aux adhésions sont plus importantes que lors des exercices précédents du fait en particulier de l'inauguration de l'atelier qui a offert une forte visibilité à l'association et a attiré un grand nombre d'adhérent.es qui ont mis à jour leur cotisation.

Au total les adhésions représentent **9 074 € (5 900 €)** sur les deux ateliers dont **3 650 €** à l'atelier d'Arènes, **350 €** à la Bouloie (de janvier à juin, date à laquelle les comptabilités ont été séparées), **4 939 €** à l'atelier Battant et **135 €** via la plate-forme Hello Asso.

Ventes de vélos

Les recettes liées aux ventes de vélos sont au même niveau que pour l'année 2020-2021 qui était plutôt basse, soit **5 205 €** contre 6 000 € environ les années précédentes. Cela s'explique principalement par le fait que l'été a été consacré aux travaux alors qu'il est habituellement ouvert en juillet (335€ de vélos vendu l'année dernière à cette époque, 0 cette année). Ces travaux ont limité la réparation de vélos pendant le mois d'août en prévision de la rentrée (env. 500€ de vente en moins sur l'automne) et que les recettes de vente de vélo de la Bouloie (env 200€) ont disparu depuis juin 2022.

Ventes de pièces

Pièces d'occasion : 2 373 € (-18 % qui s'explique par 2 mois de fermeture d'atelier)

Pièces neuves : (vendues quasiment à prix coûtant) : **2 229 €** (+12 % malgré les fermetures)

Dons :

Moteur de recherche solidaire Lilo **280 €** (+40 %)

Dons à l'atelier **363 €** (sont enregistrés dans cette catégorie les arrondis sur le rendu-monnaie).

Prestations :

Les prestations apportent cette année **6 334 €** de recettes, dont :

Vélo-école : **2 373 €**

Ateliers mobiles : **3 762 €**

Fabrication vélo smoothie : **200 €**

Bénévolat

Pour mémoire, il est bon de rappeler l'importance du travail des bénévoles.

La tenue des permanences, les moments de réparation et de démontages de vélos et la gestion administrative de cette l'association reposent en grande partie sur des bénévoles.

En 2022, les permanences d'autoréparation représentaient **1 250 h** ; les apéros-bricolage (réparation-démontage des vélos de l'asso) environ **300 h**.

Les réunions de CA, les assemblées générales et le séminaire représentent un total d'environ **400 h**.

Les temps d'aménagement de l'atelier de Battant ont mobilisé 48 personnes et représentent :

⇒ **50h** de réunion

⇒ 50 jours de travaux à en moyenne 10h de travail bénévole par jour, soit **500h**.

Les temps consacrés à l'essaimage de l'atelier de la Bouloie représentent environ **50h**.

La somme de ces 2 550 heures, converties à hauteur du Smic brut a été valorisée à hauteur de **28 740 €**.

Déficit

2022 est une année inhabituelle en terme de dépenses exceptionnelles qui ont été engagées en conscience de notre capacité à l'absorber grâce aux réserves financières de l'association et à la subvention d'investissement obtenue.

Nous arrivons ainsi à un exercice déficitaire de **9 200€** amortis par les *liquidités* du compte courant.

Ces 9 200 € s'expliquent ainsi :

- ⇒ 2 781 € d'excès liées à la location de 2 ateliers simultanément
- ⇒ 4 180 € de primes aux salarié.es (forfait mobilité durable + prime sur le partage de la valeur)
- ⇒ 519 € de marchandises avancées à l'atelier Vélocampus Bouloie
- ⇒ 1 000 € de marchandises en plus d'une année normale pour refaire les stocks
- ⇒ 500€ d'achat d'ordinateurs
- ⇒ 250€ de frais excédentaires de serveur

Il est à noter qu'en 2023 :

- les frais excessifs liés aux locaux n'existeront pas,
- les 1000€ de marchandises seront vendues donc rééquilibrées
- le remboursement de Vélocampus Bouloie sera encaissé
- les frais exceptionnels de bureautique inexistant.

Concernant la prime des salarié.es, le forfait mobilité durable de 400€/personne sera certainement maintenu, et une réflexion est en cours pour lisser les dépenses de prime en proposant des tickets restaurant.